

COULOM (Louis), notaire de Villemur, minutes 1741-1742, n°5 (147), Archives départementales de la Haute-Garonne, cote 21917, f° 193

Faure testament

15.04.1742 avant midy, Tauriac, Martin Faure travailleur de Tauriac, legue à Jean Garrigues son petit -fils, fs. d'Antoine Garrigues et de + Jeanne Fauré fa. du testateur la somme de 5 livres ; legue à Antoinette, Antoine et Jean Gausserau ses petits-fils, fs. de Martin Gausserau(n) et de + Yzabeau Fauré aussy fa. du testateur la somme de 5 livres pour être entre eux également partagée. Héritier général et universel son fs. Antoine Fauré et d'Antoinette Louberssac, maries lad. Antoinette Louberssac jouissante et usufruitière sa vie sans qu'elle soit tenue d'en rendre aucun compte, luy en donnant le reliquat au cas où il y en aurait par forme de legs, ny qu'elle soit obligée de faire faire inventaire du peu de meubles et effets du testateur. Présents : Me Jean Maliron, prêtre chapellain de la chapelle Notre-Dame du château de Tauriac, y habitant, le sr Antoine Mailha, garçon marchand droguiste, hant de Montauban, Guillaume Bouty, forgeron, Martin Gausseran, travailleur, hant de la paroisse de Ste-Catherine, consulat de Beauvais, Jean Merlé, brassier, Jean Fauré, fs. à + autre Jean Fauré, Jean Estaves (?) fs. à + Pierre lab. hant dudit Tauriac.